

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

BROCHURE & INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

16 JUIN 2023

10H00



**Solutions30**

Solutions for New Technologies

---

## SITUATION SANITAIRE

Bien que la pandémie de COVID-19 ne soit pas encore définitivement terminée, il n'existe plus de restrictions de voyages et de rassemblements imposées par le gouvernement luxembourgeois ; c'est pourquoi, le Directoire de la Société a décidé que l'Assemblée Générale se tiendrait en présentiel.

En outre, pour les actionnaires qui n'auraient pas la possibilité de venir en personne, le Directoire a décidé que l'Assemblée Générale serait retransmise en direct par vidéoconférence, accessible à tous les actionnaires enregistrés comme tels à la date d'enregistrement (c'est-à-dire le 2 juin 2023).

Seuls les actionnaires présents en personne auront la possibilité de poser des questions en direct ; tous les autres actionnaires sont priés d'envoyer leurs questions à l'avance dès que possible, mais au plus tard le 12 juin 2023, comme indiqué ci-dessous.

---

## AVERTISSEMENT

Ce document est destiné à fournir des informations complémentaires utiles aux actionnaires avant l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2023 de Solutions30 SE (la « Société »).

Ce document doit se lire en parallèle des autres documents mis à disposition des actionnaires en vue de la tenue des Assemblées Générales, en particulier l'avis de convocation de l'Assemblée Générale (l'« avis de convocation »), qui est disponible sur le site Internet de la Société.

Ce document ne remplace aucune autre documentation pertinente.

Comme mentionné, ce document est à titre purement informatif et ne constitue donc pas un document juridique et n'est pas destiné à donner un avis ou un quelconque conseil juridique aux lecteurs sur la manière de participer aux Assemblées Générales ou plus généralement concernant la Société.

---



## MESSAGE DE GIANBEPPI FORTIS

---

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale des actionnaires de Solutions30 qui se tiendra le vendredi 16 juin prochain à 10h00 à l'hôtel Sofitel, 6 rue du Fort Niedergruenewald, L-2226 Kirchberg, Luxembourg.

Cette Assemblée Générale se tiendra en présentiel. Pour les actionnaires ne pouvant venir à Luxembourg, elle sera retransmise en direct et en deux langues (français et anglais).

Cette Assemblée Générale constitue un moment important de rencontre, d'information et d'échanges entre les actionnaires et les dirigeants de Solutions30, en particulier sur les résultats, les perspectives et les réalisations de notre Groupe.

Cette brochure présente les résolutions qui sont soumises à votre vote et détaille les modalités de participation et de vote. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en consultant les pages dédiées à l'assemblée générale sur notre site Internet où sont mis en ligne les documents relatifs à cette Assemblée Générale.

Chaque vote compte et je vous invite à exprimer le vôtre.

Gianbeppi Fortis  
Président du Directoire et co-fondateur

## SOMMAIRE

1. Comment participer à l'Assemblée Générale .....	P. 5
2. Comment vous informer ? .....	P. 7
3. Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2023 .....	P. 8

## COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?



### 1.1. Les conditions à remplir pour participer

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale (la **date d'enregistrement**) soit le 2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir-CS 30812 - 44308 NANTES Cedex 3 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

### 1.2. Modalités possibles de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée Générale :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance, par courrier ou par Internet via la plateforme VOTACCESS,
- soit en se faisant représenter (vote par procuration).

### 1.3. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale :

#### 1.3.1. Demande de carte d'admission avec le formulaire papier :

- Si **vos actions sont au nominatif**, demandez votre carte d'admission en retournant le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.
- Si **vos actions sont au porteur**, demandez à votre établissement teneur de compte qu'une carte d'admission vous soit adressée. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire au quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la date d'enregistrement).

#### 1.3.2. Demande de carte d'admission par Internet

- Si **vos actions sont au nominatif** pur ou administré), demandez votre carte d'admission sur VOTACCESS via le site Sharinbox : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Une fois connecté(e), suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.
- Si **vos actions sont au porteur**, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

### 1.4. Pour voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou être représenté(e) à l'Assemblée Générale :

#### 1.4.1. Avec le formulaire papier

- Si **vos actions sont au nominatif**, renvoyez le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.
- Si **vos actions sont au porteur**, demandez le formulaire de vote auprès de votre établissement teneur de compte. Une fois complété, ce formulaire de vote sera à retourner à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à la Société Générale - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.

Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé soit valablement pris en compte, il devra être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 13 juin 2023 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale – 32 rue du Champ de Tir-CS 30812 - 44308 NANTES Cedex 3 de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de la Société Générale -Service Assemblées- 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3 au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 13 juin 2023 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

#### 1.4.2. Par Internet

- Si vos actions sont au nominatif (pur ou administré), accédez directement à VOTACCESS via le site Sharinbox: [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Une fois connecté(e), suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS. Vous pourrez alors voter, désigner ou révoquer un mandataire en suivant les instructions affichées à l'écran.
- Si vos actions sont au porteur, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.
- Si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si votre établissement teneur de compte n'est pas adhérent à VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être notifiée en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante: [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com). La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le 13 juin 2023 à 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

Tout actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale mais il peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Cependant si le transfert de propriété intervient avant le quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale, soit le

2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la date d'enregistrement), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucun transfert de propriété réalisé après le quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg, soit le 2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

#### 1.5. Comment poser vos questions ?

Les actionnaires ont le droit de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale avant la tenue de l'Assemblée Générale. À cette fin, la Société s'engage, dans la mesure du possible, à répondre à ces questions sur le site internet de la Société ([www.solutions30.com](http://www.solutions30.com)).

**Les questions doivent être reçues par la Société avant 18 heures (heure de Luxembourg), le 12 juin 2023.**

Les questions doivent être envoyées par écrit par e-mail à [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com) avec la preuve, sous la forme d'une attestation officielle claire et précise délivrée par un intermédiaire financier, que le demandeur, qui doit être pleinement identifié avec son nom et adresse les deux complets, est un actionnaire de la Société à la date du 2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la date d'enregistrement) et le montant global de la participation donnant droit à cette demande.

#### 1.6. Ajout de points à l'ordre du jour ou dépôt de résolutions alternatives

Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins cinq (5) pour cent du capital social émis de la Société ont le droit de demander qu'un ou plusieurs points supplémentaires soient mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et/ou de déposer des projets de résolutions concernant des points existants ou nouveaux à l'ordre du jour. Toute demande de ce type doit être reçue par la Société au plus tard le vingt-deuxième (22) jour précédant la date de l'Assemblée Générale, i.e. avant 18h00 (heure de Luxembourg), le 25 mai 2023. La demande doit être faite par écrit par e-mail à [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com) et doit inclure soit (a) le texte du nouveau point de l'ordre du jour et un projet de résolution correspondant, ainsi qu'une explication de fond, soit (b) une résolution alternative pour un point existant de l'ordre du jour, avec une identification claire du point concerné, le texte de la résolution alternative proposée, et une explication de fond. La demande doit inclure le nom d'une personne de contact et une adresse de contact (e-mail) pour permettre à la Société d'en confirmer



la réception dans les 48 heures. Enfin, la preuve doit être fournie sous la forme d'une attestation officielle claire et précise délivrée par un intermédiaire financier, attestant que le(s) demandeur(s), qui doit (doivent) être pleinement identifié(s) avec son (leurs)

nom(s) et adresse(s), est (sont) actionnaire(s) de la Société à la date du 2 juin 2023 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la date d'enregistrement) ainsi que le montant global de la participation donnant droit à cette demande.

## COMMENT VOUS INFORMER ?

---

- Vous trouverez sur notre site Internet : [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com), l'avis de convocation de l'Assemblée Générale, le nombre de droits de vote existant à la date de sa publication, l'ensemble des documents destinés à être présentés à l'Assemblée, le Rapport annuel 2022, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, et éventuellement les points dont l'inscription à l'ordre du jour est requise par des actionnaires et le texte des projets de résolutions présentés par des actionnaires.
- Pour toute information concernant l'exercice de vos droits d'actionnaire pour ces Assemblées Générales qui se tiendront à huis clos, veuillez demander conseil à votre banque ou appeler le +33(0)1 86 86 00 63 ou envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [actionnaires@solutions30.com](mailto:actionnaires@solutions30.com)

## RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 JUIN 2023

### QUORUM ET MAJORITE

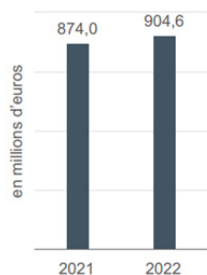
L'Assemblée Générale délibère valablement sur toutes les résolutions inscrites à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actionnaires présents et le nombre d'actions représentées. Les résolutions relatives aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Chaque action donne droit à une voix.

**Première résolution** Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et des observations du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 dans leur intégralité, établissant un bénéfice net d'EURO 17.237.985,00.

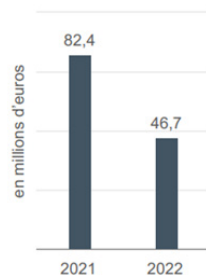
**Deuxième résolution** Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et des observations du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 dans leur intégralité, établissant une perte nette consolidée d'EURO 49.136.742,00.

Ces résolutions portant sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés sont des résolutions classiques d'un ordre du jour d'une assemblée générale annuelle et visent à soumettre au vote des actionnaires les comptes de la société. Les comptes consolidés et les comptes sociaux sont disponibles sur le site Internet de la société.

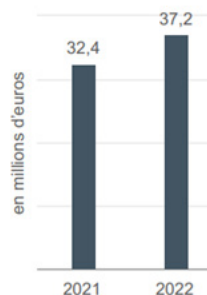
#### CHIFFRE D'AFFAIRES



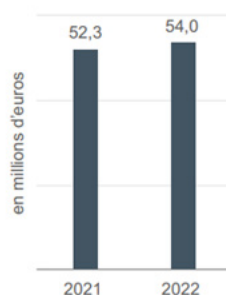
#### EBITDA



#### FREE CASH FLOW



#### TRESORERIE NETTE DE DETTE BANCAIRE



### Commentaire du Directoire :

Les résultats de l'exercice 2022 ne reflètent pas la trajectoire de croissance rentable sur laquelle le Groupe est engagé à long terme. En effet, marqué par une conjoncture incertaine post-covid, des pénuries persistantes sur les chaînes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine et une inflation élevée, l'exercice 2022 a été plus difficile qu'anticipé initialement.

L'excellente performance des activités au Benelux et dans les Autres Pays, qui constituent le pilier de la croissance future, est masquée par la contre-performance des activités françaises où la transition opérationnelle qui était attendue s'est faite dans un environnement très perturbé et a, de ce fait, été plus brutale que prévu, conduisant à une complète réorganisation de notre filière dans le secteur des télécommunications.

L'exercice 2022 est toutefois porteur de signaux positifs pour l'avenir parce que les activités au Benelux et dans les Autres Pays ont démontré leur capacité à prendre le relais d'une croissance très dynamique, ce qui s'est clairement confirmé au 1er trimestre 2023.

Alors que les financements de la croissance à venir sont en place, le Groupe ambitionne désormais de franchir le cap symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2023, tout en continuant à établir des positions de premier plan dans plusieurs marchés en Europe. De nouvelles opportunités apparaissent chaque jour sur des marchés portés par les deux mégatendances qui façonnent le monde de demain, la transformation numérique et la transition énergétique. Nous sommes idéalement positionnés pour les saisir, et nos équipes œuvrent quotidiennement en ce sens.

Pour plus d'informations :

- [Rapport financier annuel 2022](#)
- [Communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2022](#)
- [Présentation des résultats annuels 2022](#)



### Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate un bénéfice net de EURO 17.237.985,00.

Bénéfice de l'exercice (A)	EURO 17.237.985,00
Résultats reportés (B)	EURO 97.667.258,00
Autres réserves disponibles (C)	-
Réserves distribuables disponibles (D=A+B+C)	EURO 114.905.243,00
Résultats à affecter et à distribuer (A)	EURO 17.237.985,00
Affectation à la réserve pour actions auto-détenues (G)	-
Affectation à la réserve légale (H)	-
Distribution d'un dividende (E)	-
Bénéfice reporté (F=A-E)	EURO 17.237.985,00
Réserve distribuable disponible après distribution et affectation du résultat (D-G-H-E)	EURO 114.905.243,00
Rémunération fixe de base des membres du Conseil de Surveillance	EURO 385.958,00

Cette résolution concerne l'allocation des résultats de la Société. En application du droit des sociétés, Solutions30 demande à ses actionnaires, après l'approbation des comptes annuels et consolidés, d'exprimer leur vote sur l'affectation des résultats.

#### Commentaire du Directoire :

Solutions30 mène une politique financière prudente qui lui permet aujourd'hui de présenter une structure de bilan solide et faiblement endettée dans un contexte de remontée des taux d'intérêt. Alors que les perspectives de marché sont très favorables dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, Solutions30 entend consacrer sa trésorerie au financement de son activité et de sa croissance. Les résultats générés par le Groupe sont ainsi réinvestis dans son développement et dans le financement des montées en charge qui s'engagent partout en Europe.

**Quatrième résolution** L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Il est prévu dans la loi sur les sociétés qu'après le vote sur les comptes annuels de la société, il soit proposé aux actionnaires de voter sur la décharge des membres du conseil de surveillance et du directoire pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Cinquième résolution** L'Assemblée Générale décide de réélire M. Alexander SATOR, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Sixième résolution** L'Assemblée Générale décide de réélire M. Yves KERVEILLANT, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Septième résolution** L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Francesco SERAFINI de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société, qui prend normalement fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2025, avec effet à compter de la présente Assemblée Générale. Dès lors, compte tenu de cette démission, le mandat de M. Francesco SERAFINI, suite à sa démission, est terminé.

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Paola BRUNO, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Ces trois résolutions visent à :

- Démontrer la stabilité de la Gouvernance du Groupe en approuvant les renouvellements des mandats de Messieurs SATOR et KERVELLANT, tous les deux membres du Conseil de Surveillance et respectivement Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité Audit, Risques & Conformité.
- Démontrer l'engagement du Groupe à préserver l'indépendance des membres de son Conseil de Surveillance et à en accroître la diversité en augmentant le nombre de femmes qui y siègent. La démission de Monsieur SERAFINI intervient alors qu'il aborde sa dixième année de mandat, et qu'en conséquence son indépendance pourrait être contestée. Il est proposé aux actionnaires de Solutions30 de nommer Madame Paola BRUNO.

Avec la nomination de Madame Paola BRUNO, le Conseil de Surveillance serait composé de 7 membres, **tous indépendants**, dont 3 femmes représentant 43% des membres. Le Groupe se conformerait ainsi à la Directive Européenne « Women on Board », en avance sur sa transposition dans la loi luxembourgeoise, et qui prévoit de porter à (i) 40% au moins la proportion de sièges d'administrateurs non exécutifs occupés par des femmes ou (ii) 33% au moins la proportion de sièges d'administrateurs non exécutifs et exécutifs occupés par des femmes.

### Biographie de Madame Paola BRUNO

Paola BRUNO, 56 ans, de nationalité italienne, dispose de 30 ans d'expérience acquise à Londres et à Milan principalement en banque d'affaires, en société de gestion et en conseil financier.

Paola BRUNO a débuté sa carrière en 1993 chez UBS à Londres et Zurich en tant qu'Associate – Corporate Finance où elle intervenait sur des missions dans les secteurs des télécoms et de la finance. En 1996, elle rejoint Merrill Lynch à Londres où elle occupe le poste de Director, Head of Italian FIG Group, avant de prendre un poste de General Manager chez ABM à Milan. Elle devient ensuite membre du Comité de Direction de Banca Italease en 2004 où elle est en charge du développement Corporate, dont notamment les opérations de fusions-acquisitions, les relations investisseurs, le planning stratégique et la compliance en période de crise. En 2010, elle devient Directrice financière et membre du Comité de Direction de PMS, société de communication cotée sur le marché AIM de Milan puis elle fonde en 2010 la société Geneva Equities Europe, un fonds de private equity. Depuis 2013, elle est Directrice Générale et Fondatrice de Augmented Finance, société de conseil intervenant auprès d'institutions financières, de fonds d'investissement et d'entreprises européennes et américaines dans le secteur de la tech.

Paola BRUNO est diplômée en Sciences Politiques et en Economie Internationale de l'Université La Sa-

pienza à Rome. Elle détient également un Master en Finance obtenu au Chartered Institute for Securities & Investment (The CISI) à Londres et un Executive Master en Immobilier et Finance obtenu à l'Université SDA Bocconi en Italie. Elle dispose enfin de plusieurs certifications professionnelles dans les domaines de l'assurance, de la finance et de l'immobilier.

Paola BRUNO est administratrice indépendante, Présidente du Comité de contrôle et des risques, et membre du Comité des Nominations de Banco Desio e della Brianza SpA, l'une des 10 principales banques, cotée sur Euronext Milan. Elle est administratrice indépendante et membre du Comité des Rémunérations de Clessidra Private Equity SGR SpA. Elle est enfin membre du Conseil de SEC Newgate Global Strategy SpA.

Elle a auparavant exercé différents mandats d'administratrice non exécutive dans des entreprises intervenant dans les secteurs des énergies renouvelables et des télécommunications, avec des rôles de Présidente ou Membre du Comité de Contrôle des Risques et ESG, du Comité des Nominations & des Rémunérations, du Comité des Parties Liées, en particulier chez Alerion Clean Power SpA, 2ème producteur d'énergie éolienne et solaire en Italie coté sur Euronext Milan, Retelit SpA, 2ème opérateur de télécommunications par fibre optique et data center en Italie, coté sur Euronext Milan, et Inwit, SpA, 1ère TowerCo (opérateur d'infrastructures télécoms) en Italie, filiale de TIM.

L'indépendance de Madame Paola BRUNO a été évaluée et confirmée par le Comité des Nominations & des Rémunérations.

### Biographie de Monsieur Alexander SATOR

De nationalité allemande, Alexander Sator, 52 ans, est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications. Parallèlement, il a été conseiller stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, une spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1er opérateur majeur pour l'internet des objets, dont il est PDG.

Alexander SATOR est membre du Conseil de Surveillance de Solutions30 depuis mai 2015. Il est Président du Conseil de Surveillance de Solutions30 depuis septembre 2018. Il est Président du Comité des Nominations & des Rémunérations.

Alexander SATOR n'exerce aucun autre mandat dans une société cotée.

L'indépendance de Monsieur Alexander SATOR a été évaluée et confirmée le 27 avril 2022, par le Conseil de Surveillance sur la base de l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et de nouveau le 20 avril 2023 lors du dernier Conseil de Surveillance.

L'indépendance de Monsieur Yves KERVEILLANT a été évaluée et confirmée le 27 avril 2022, par le Conseil de Surveillance sur la base de l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et de nouveau le 20 avril 2023 lors du dernier Conseil de Surveillance.

### Biographie de Monsieur Yves KERVEILLANT

De nationalité française, Yves Kerveillant, 70 ans, est diplômé d'HEC et détenteur du diplôme d'expertise comptable. Avant de rejoindre la société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de 20 ans un important groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de 80 sociétés dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Yves KERVEILLANT est membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2019. Il est Président du Comité Audit, Risques & Conformité (Président), et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Yves KERVEILLANT n'exerce aucun autre mandat dans un société cotée.

### Commentaire du Conseil de Surveillance :

Solutions30 a engagé depuis plusieurs années, un processus d'amélioration de son organisation qui passe notamment par le renforcement de sa gouvernance. Le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a sélectionné Madame Paola BRUNO dans le respect des engagements pris auprès des actionnaires afin de renforcer la diversité et les compétences du Conseil de surveillance, notamment en matière de finance de marché, de finance d'entreprise, de stratégie. Madame Paola BRUNO est de nationalité italienne. Son expérience à la fois en Italie et au Royaume-Uni, sur des marchés clés du Groupe, constitue un atout important et préserve la complémentarité au sein du Conseil de Surveillance, en matière d'expérience internationale.

Pour plus d'informations :  
- [Rapport financier annuel 2022](#)

### Matrice de compétences du Conseil de Surveillance :

Membre du Conseil de Surveillance	Expérience				Expertises				
	Secteurs d'activité	Internationale	Clients	Direction Générale	Audit & Finance	Organisation & RH	ESG	Juridique & Compliance	Marketing & Ventes
Alexander Sator	✓	✓	✓	✓					
Caroline Tissot	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Jean Paul Cottet	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Yves Kerveillant	✓	✓			✓			✓	
Pascale Mourvillier	✓	✓			✓		✓	✓	✓
Thomas Kremer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Paola Bruno	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

### Définitions :

Secteurs d'activité : expérience acquise dans les secteurs d'activité sur lesquels le Groupe opère : énergie, télécoms, IT, retail, sécurité.

Internationale : expérience acquise au sein de groupes internationaux ou à l'extérieur de son pays d'origine.

Clients : expérience acquise en travaillant chez, ou avec, les clients principaux du Groupe.

Direction générale : expérience de Direction Générale au sein de groupe présent sur le plan international ou en forte croissance, création et développement d'entreprises.

Audit & Finance : expertise et/ou expérience de la finance d'entreprise, des processus d'audit et de contrôle, de la

gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, des fusions-acquisitions et du secteur de la banque.

Organisation & Capital humain : expertise dans le secteur des ressources humaines, dans l'organisation de sociétés de croissance ou dans la transformation de sociétés de croissance.

ESG : expertise et/ou expérience dans le secteur social, environnemental et de gouvernance d'entreprise.

Juridique & Compliance : expérience et/ou expertise dans le domaine du droit et de la conformité.

Marketing & Ventes : expertise et/ou expérience dans les métiers du marketing et des ventes.

## Evaluation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance :

Lors de sa séance du 20 avril 2023, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, a confirmé l'indépendance des sept membres du Conseil de Surveillance, au regard des critères énumérés dans

le Code Afep-Medef auquel se réfère Solutions30.

L'indépendance de Madame Paola BRUNO a été évaluée et confirmée selon ces mêmes critères par le Comité des Nominations & des Rémunérations.

<b>Revue au titre de l'exercice 2021</b>	Alexander Sator	Caroline Tissot	Francesco Serafini	Jean Paul Cottet	Yves Kerveillant	Pascale Mourvillier	Thomas Kremer	Paola Bruno
<b>Critère 1</b> : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 2</b> : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3</b> : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4</b> : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 5</b> : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6</b> : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 7</b> : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8</b> : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**Huitième résolution** Faisant suite à l'expiration du mandat de l'actuel réviseur d'entreprises agréé, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PKF Audit & Conseil S. à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro d'identification B 222.994 en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution vise à renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de Solutions30. Conformément aux lois applicables au Luxembourg, le réviseur d'entreprises agréé est nommé pour une durée minimale d'une année. Lorsqu'il est nommé pour une année, comme c'est le cas chez Solutions30, le renouvellement de son mandat est soumis chaque année au vote des actionnaires.

**Neuvième résolution** L'Assemblée Générale décide, par un vote consultatif, d'approuver le Rapport de Rémunération de la Société pour l'exercice 2022.

Le rapport de rémunération de la Société est disponible au Chapitre 4.4 du [rapport annuel 2022](#) de Solutions30. Il est soumis, par un vote consultatif, à l'approbation des actionnaires.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire est conforme à la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire adoptée par le Conseil de Surveillance du 10 mai 2022 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

**Dixième résolution** Compte tenu de la troisième résolution, allouant un montant total de rémunération pour le Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2022

d'EURO 385.958,00, l'Assemblée Générale approuve les tantièmes suivants par membre du Conseil de Surveillance en relation avec l'exercice social 2022 :

### Rémunération (tantième en Euro)

(dans l'ordre alphabétique, sauf pour le Président)

Alexander SATOR, Président du Conseil de Surveillance	73.000,00
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	55.000,00
Yves KERVEILLANT, Membre du Conseil de Surveillance	66.000,00
Thomas KREMER, Membre du Conseil de Surveillance	30.958,00
Pascale MOURVILLIER, Membre du Conseil de Surveillance	57.000,00
Francesco SERAFINI, Membre du Conseil de Surveillance	53.000,00
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	51.000,00
<hr/>	
Total	385.958,00

La rémunération 2022 des membres du Conseil de Surveillance, telle que soumise au vote des actionnaires, est conforme à la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire adoptée par le Conseil de Surveillance du 10 mai 2022

sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022. A noter que la rémunération de M. Thomas KREMER est calculée au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice 2022.

***Solutions*30**

Solutions for New Technologies